

HORAIRE DE LA JOURNÉE SCOLAIRE



Conseil scolaire Viamonde



670, avenue Tanguay
Welland (Ontario) L3B 4G2
(905) 732-1361

Élémentaire M à 6	
8h25 à 10h05	Bloc 1
10h05 à 10h35	Récréation
10h35 à 12h15	Bloc 2
12h15 à 12h35	Dîner
12h35 à 13h15	Récréation
13h15 à 14h55	Bloc 3

420N-3202

**CODE
DE VIE
MATERNELLE - 6E
DES**



École Franco-Niagara
670, avenue Tanguay
Welland, Ontario L3B 4G2
(905) 732-1361

franconiagara@csviamonde.ca

Conseil scolaire Viamonde
116, Cornelius Parkway
Toronto, Ontario M6L 2K5
1-888-538-1702
<http://www.csviamonde.ca>

Notre équipe de la maternelle à la 6e

Administration :

Mme Chantale Carette, directrice
M. Thomas Craig, directeur-adjoint
Mme Natalie Simard, secrétaire sénior
Mme Jennifer Van Zeyl, secrétaire

Personnel enseignant :

Mme Mahlah Lockey
Mme Émilie Dussault
Mme Julie Roy
Mme Hedia Ben Aribi
Mme Mélissa Maloney
Mme Amelia Proulx
M. Alain Deschamps
Mme Angèle Capaldi
Mme Heifa Ben Osman

Personnel de soutien :

Mme Mounia Benchiba, aide-enseignante
Mme Stéphanie Levitt, éducatrice spécialisée
Mme Christianne Lessard, monitrice de langue
Mme Manon Brochu éducatrice à la petite enfance
Mme Josée Toupin-Mulvihill

Personnel de conciergerie :

M. John Hodgson, concierge en chef
Mme Heidi Munro, concierge
M. Andrew Levesque, nettoyeur

Élément	Précisions
Visiteurs	<p>Toute personne qui entre à l'école doit passer au bureau et signer le registre de visiteurs ainsi qu'obtenir une passe de la part de la secrétaire.</p> <p>La présence de toute personne sur les lieux scolaires doit être autorisée par la direction d'école.</p> <p>Je n'ouvre pas la porte extérieure à personne. Si je vois une personne inconnue à l'école qui ne porte pas une carte du Conseil, j'avise immédiatement un membre du personnel.</p> <p>Lorsque le parent vient chercher son enfant en fin de journée, il doit annoncer son arrivée à la secrétaire et attendre à l'entrée de l'école. La secrétaire appellera votre enfant à la fin des classes.</p>

Élément	Précisions
Travaux scolaires et devoirs	Je complète mes devoirs et je remets mes travaux à temps. Je remets des travaux de qualité. Je collabore avec les autres dans le travail d'équipe.
Transport scolaire	Je démontre du respect envers les autres élèves et le conducteur. Je prends toujours l'autobus qui m'est assigné. À la fin de la journée, je prépare mes effets personnels, je marche calmement vers l'autobus et je monte à bord de l'autobus sans perdre mon temps. La secrétaire de l'école doit être avisée de tout changement à la routine régulière de l'élève par rapport au transport scolaire. Je suis tous les règlements établis par le service de transport et le Conseil scolaire (voir Guide du transport à www.francoabus.ca).
Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires	Je m'engage à respecter les normes établies par le CSViamonde et à remettre le formulaire de consentement d'utilisation d'Internet et du réseau du CSViamonde. J'utilise l'ordinateur sous la supervision d'un adulte.
Vélos, planches à roulettes, patins à roues alignées et Hoverboard	Je n'utilise pas la planche à roulettes ou les patins à roues alignées ainsi que les Hoverboard sur les lieux scolaires. Si je viens à l'école à vélo et en patins à roues alignées, je les range à l'endroit désigné. L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des objets personnels des élèves.
Ventes/Activité de financement	Toute activité de financement doit être autorisée par l'école. Je m'abstiens de vendre ou de troquer des articles à l'école.

Absence de votre enfant Système Delphin

Veillez noter, qu'encore cette année, l'école utilisera un système automatisé pour communiquer avec vous lors de l'absence de votre enfant.

Il s'agit du système *School Messenger* qui permet d'envoyer des textos, des courriels de façon plus sécuritaire et de laisser des messages vocaux enregistrés à la maison lors d'une absence non justifiée.

À cet effet, il est très important que vous avisiez l'école pour motiver l'absence de votre enfant :

Par téléphone au (905) 732-1361
ou par courriel à : franconiagara@csviamonde.ca
et ce, en tout temps, 24 heures sur 24.

Merci de votre collaboration et n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat pour toute question.

Communication, formulaire d'autorisation et paiements Guichet Viamonde

L'école utilise le portail de communication et de paiements « Guichet Viamonde » qui est parrainé par le site web School-Day. C'est sur ce portail que toutes les communications entre l'école et la maison se feront, ainsi que de permettre aux parents de régler en ligne tous les frais d'activités de leur enfant avec Visa, MasterCard ou Interac et même de soumettre les formulaires d'autorisation requis pour les sorties. Guichet Viamonde est accessible en tout temps et à partir de n'importe quel navigateur Internet de façon sécuritaire et efficace. Il nous fera plaisir de vous assister pour créer votre compte si ce n'est déjà fait.

Vision / Mission de l'école

L'École secondaire Franco-Niagara reçoit des élèves de la maternelle à la 6e année.

L'école Franco-Niagara de Welland vise à fournir à ses élèves un milieu accueillant et stimulant qui respecte les différences individuelles de chaque enfant. En collaboration avec les parents et le conseil d'école, la direction et le personnel de l'école encouragent les élèves à développer en français des attitudes, des habiletés et des connaissances qui les aideront à mieux faire face au monde de demain.

Nous sommes FIERS D'ENGAGER nos élèves vers le SUCCÈS dans une COMMUNAUTÉ où règnent le BIEN-ÊTRE et le RESPECT.



Élément	Précisions
Récréations	<p>Je respecte la routine établie par l'école pendant la récréation.</p> <p>Je m'amuse avec l'équipement de jeu de façon à ne pas blesser mes pairs, et je le range avant la fin de la récréation.</p> <p>Je n'apporte aucune nourriture à l'extérieur lors des récréations.</p> <p>Je prends mon rang dès le son de la cloche.</p> <p>En cas de mauvais temps, la récréation peut avoir lieu à l'intérieur, je choisis alors des activités calmes, et aucun jeu électronique n'est permis.</p> <p>Je demande à l'adulte qui surveille si j'ai besoin d'aide.</p> <p>Je respecte l'endroit désigné pour mon groupe d'âge lors des récréations.</p>
Salle de toilettes	<p>Je ne perds pas de temps quand j'ai besoin d'utiliser les toilettes.</p> <p>Je reste calme sans grimper ou courir.</p>
Système d'alarme	<p>Je n'active jamais le système d'alarme à incendie inutilement.</p>
Tenue vestimentaire	<p>Je me présente à l'école dans une tenue vestimentaire appropriée.</p> <p>Le port de vêtements qui couvrent bien l'ensemble des régions de la poitrine, de l'abdomen, des mi-cuisses, des épaules (3 doigts de large) et qui ne laissent pas voir les sous-vêtements est exigé de chacun et chacune.</p> <p>Les vêtements doivent être dépourvus de messages de nature violente, sexuelle, sexiste, raciste, dérogatoire ou faisant la promotion d'objet ou de substance illicite.</p> <p>Les chaussures ouvertes (les flip-flops sont interdits) ne sont pas recommandées à l'école.</p> <p>Il est préférable de porter des espadrilles ou des chaussures fermées.</p> <p>J'enlève immédiatement mon couvre-chef en entrant dans l'école sauf ce qui est relatif à mes convictions religieuses.</p> <p>J'enlève mon chapeau ou ma tuque en entrant dans l'école.</p>

Élément	Précisions
Médicaments	Le parent DOIT appeler la secrétaire de l'école et DOIT se présenter pour remplir la documentation nécessaire. Le parent remet le médicament autorisé ainsi que le formulaire rempli au bureau à la secrétaire pour entreposage.
Objets de valeur et biens personnels	Chez tous les élèves , je garde mes objets de valeur à la maison, par ex., bijoux, argent, jeux et jouets. Je n'apporte pas un objet ou document qui affiche un thème violent, raciste ou dérogatoire. Quand je dois apporter de l'argent pour une activité scolaire ou parascolaire donnée, j'apporte un chèque ou de l'argent comptant dans une enveloppe ou un sac scellé et identifié à mon nom et je le remets immédiatement à l'enseignant ou la secrétaire de l'école.
Objets trouvés	Je rapporte tout objet trouvé au bureau.
Période de repas	J'apporte un dîner froid (il n'y a pas de micro-onde). Lors de la période de repas ou pour les collations, je n'apporte pas d'aliments contenant des noix et des arachides. Je reste assis durant le repas et je parle calmement (voir matrice). Je ne mange que la nourriture qui est la mienne et je rapporte à la maison les aliments que je ne mange pas. Je range ma boîte à dîner à l'endroit désigné et je nettoie l'espace utilisé. Je reste en classe jusqu'à la consigne de sortie.
Rassemblement des élèves	Je respecte les personnes qui font des présentations lors des rassemblements au gymnase, et je garde le silence pendant qu'ils parlent.

Mise en contexte

Province :

Le *Conseil scolaire Viamonde* (CSViamonde) applique les attentes du Ministère de l'éducation en ce qui a trait à la sécurité dans les écoles. La *Politique 3,32 - Stratégie pour la sécurité dans les écoles* découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés en tout temps et en tout lieu lors d'activités scolaires ou parascolaires, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l'école.

Afin de créer un climat propice à l'apprentissage, le CSViamonde assure la mise en œuvre de mesures de prévention et de discipline progressive en matière de comportement. Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées à l'infraction commise. En cas de récidive et selon la gravité des infractions, les principes de discipline progressive seront appliqués.

Conseil :

Dans son cadre d'imputabilité et de responsabilisation, le CSViamonde stipule des attentes élevées qui misent sur les valeurs de cohérence, de collaboration et de respect des différences pour ceux et celles qui y œuvrent. Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

École :

L'école reflète les valeurs et les principes directeurs du CSViamonde dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces normes de comportement et de ce code de vie est d'assurer le meilleur environnement d'apprentissage pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avec une collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

Partenaires communautaires :

L'école aura recours, si la situation le mérite, aux partenariats communautaires avec les services policiers ou autres services communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors de comportements perturbateurs.

Droits et responsabilités**Droits**

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur le droit :

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève;
- au respect de la langue française et de la francophonie;
- au respect de soi et des autres;
- au respect des biens et des lieux;
- au respect de l'environnement.

Responsabilités

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit:

- contribuer à la réussite de chaque élève;
- promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté; scolaire francophone ;

**Routines/ Attentes/ Fonctionnement/ Mode de fonctionnement**

Pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l'école, le code de vie s'avère précieux et indispensable.

Voici donc les routines et attentes propres à notre milieu scolaire.

Élément	Précisions
Activités périscolaires et parascolaires	Je demande à mes parents de donner leur approbation électroniquement avec Guichet Viamonde et je rapporte les formulaires demandés pour les sorties éducatives ou sportives à ou avant la date spécifiée. Aucun appel ne se fera la journée même. Tel que stipulé dans le <i>Guide des sorties éducatives du CSViamonde</i> , l'élève doit fournir une permission électronique du parent par l'entremise de Guichet Viamonde afin de participer à toute sortie ou activité. Sans permission, l'élève restera à l'école.
Affichage dans l'école	La direction d'école doit approuver tout affichage qui se trouve dans les lieux communs de l'école.
Appareils cellulaires et articles électroniques	Je n'utilise aucune fonction du téléphone cellulaire à l'école <u>sans la permission d'un membre du personnel</u> . L'utilisation d'articles électroniques est strictement interdite dans les salles de classe ou à l'école <u>sans la permission d'un membre du personnel</u> . L'école déconseille d'apporter des cellulaires ou articles électroniques à l'école <u>sans la permission d'un membre du personnel</u> . L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des cellulaires ou articles électroniques des élèves qui sont dans les sacs à dos.
Usage du tabac et du cannabis	L'usage de tabac et du cannabis est strictement interdit sur les lieux scolaires selon la loi.

Code de vie

Activités périscolaires et parascolaires
 Affichage dans l'école
 Appareils cellulaires et articles électroniques
 Appels téléphoniques
 Centre de ressources/Bibliothèque
 Circulation dans l'école
 Langue de communication
 Manifestation d'affection excessive ou amoureuse
 Matériel scolaire
 Médicaments
 Objets de valeur et biens personnels
 Objets trouvés
 Période du repas
 Rassemblement des élèves
 Récréations
 Salle de toilettes
 Système d'alarme
 Tenue vestimentaire
 Travaux scolaires et devoirs
 Transport scolaire
 Usage du tabac et du cannabis
 Utilisation des ordinateurs et équipements scolaires
 Vélos, planches à roulettes, patins à roues alignées
 Ventes/Activité de financement
 Visiteurs

- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle;
- être un citoyen responsable;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie;
- faire preuve d'engagement;
- maintenir une communication ouverte;
- observer les règles de propreté et d'hygiène.

L'élève doit également :

- se fixer des objectifs afin d'atteindre son véritable potentiel;
- développer son autonomie;
- s'engager face à ses apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique.

Les parents doivent également :

- appuyer leurs enfants dans leurs apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique;
- appuyer l'école dans la mise en place d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous les élèves; et
- informer l'école des inquiétudes concernant leurs enfants.

Les membres du personnel doivent également :

- offrir une programmation et un milieu d'apprentissage qui répond aux normes provinciales et qui engage l'élève tant sur le plan académique que comportemental;
- se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle;
- outiller tous les élèves de l'école afin de les rendre responsables de leur comportement et de leurs apprentissages.

La direction d'école doit également :

- s'engager à accompagner le personnel de l'école à l'établissement d'un milieu sécuritaire, accueillant et propice à l'apprentissage;
- se fixer des objectifs afin de développer son autonomie professionnelle;
- appliquer équitablement les normes de comportement et le code de vie à toute personne participant à la vie de l'école.

Code de conduite

La liste suivante ne se veut pas exhaustive.

Intimidation	
NORMES DE COMPORTEMENT	ATTENTES
Verbale	Je prononce des paroles qui ne sont ni obscènes, ni vulgaires, ni harcelantes, ni menaçantes, ni nuisibles à la réputation des autres et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Physique	Je m'engage à ne pas poser des gestes d'intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Sociale	Je m'engage à ne pas utiliser des paroles et des gestes d'intimidation qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des ragots et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Électronique	Je m'engage à ne pas utiliser les nouvelles technologies (p. ex., téléphones cellulaires, Internet, messages textes) avec l'intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou tout autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l'intimidation et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Sécurité physique	
NORMES DE COMPORTEMENT	ATTENTES

Voici une liste non exhaustive d'interventions desquelles il serait possible de puiser. Les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel.

Rappel à l'élève L'enseignant rencontre l'élève Fiche de réflexion Conseil de coopération Perte de privilèges Réparation des gestes posés Appel aux parents, tuteur, tutrice Rencontre des parents, tuteur, tutrice avec l'enseignante ou l'enseignant Retrait temporaire de la classe Retrait du transport scolaire Retrait d'une activité scolaire ou parascolaire La direction d'école rencontre l'élève Billets jaunes Billets mauves	Médiation Retenue Implication du conseiller en assiduité Implication du personnel en travail social ou autre appui communautaire Remboursement de matériel endommagé ou volé Contrat avec la direction d'école ou le personnel enseignant Rencontre des parents avec la direction d'école Suspension de l'école variant entre un et 20 jours Renvoi de l'école Renvoi du Conseil
--	---

sécurité dans les écoles :

Les infractions suivantes contenues à l'article 306 (1) de la *Loi sur l'éducation* stipulent que l'élève qui commet une des infractions mentionnées ci-dessous pendant qu'il ou elle se trouve à l'école, à bord d'un véhicule scolaire, lors d'activités scolaires et parascolaires ou dans des situations où la participation à une activité pourrait avoir des répercussions sur le climat scolaire, **peut** être suspendu(e).

- Menacer verbalement d'infliger des dommages corporels graves à autrui ;
- Être en possession d'alcool ou de drogues illicites ;
- Être en état d'ébriété ;
- Dire des grossièretés à un membre du personnel ou à une autre personne en situation d'autorité ;
- Commettre un acte de vandalisme qui cause des dommages importants aux biens scolaires de son école ou aux biens situés sur les lieux de celle-ci ;
- Pratiquer l'intimidation ;
- Se livrer à une autre activité pour laquelle la direction peut suspendre un(e) élève aux termes de la politique du Conseil.

Agression physique ou sexuelle	Je fais preuve d'un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés en tout temps. Je m'engage à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence. Je m'engage à ne pas encourager une autre personne à menacer, infliger à autrui des dommages corporels ou poser des gestes inappropriés. Je m'engage à gérer les conflits de manière pacifique.
--------------------------------	--

Alcool, drogues et médicaments	Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites ou des médicaments utilisés à des fins illicites. Je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites.
Armes	Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ou à fournir à d'autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme. Je m'engage à ne pas menacer ou à causer intentionnellement des blessures à l'autrui avec un objet.

Stratégies

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l'école aura recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement (la discipline progressive : billets jaunes, ainsi que le renforcement positif par les billets mauves).

La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes, et ce en conformité avec la politique 3,32 du [CSViamonde](#) — *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*.

Section F, 1 de la politique 3,32 du [CSViamonde](#) — Stratégie pour la